



**EXTRAIT OFFICIEL DU PROCÈS-VERBAL  
de la séance d'ajournement du 19 avril 2016  
du conseil des commissaires  
de la Commission scolaire des Hautes-Rivières  
tenue le 26 avril 2016**

**05.3 PRÉSIDENTE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – MOTION DE BLÂME (document séance tenante : CC 16.04.26-05.3)**

Considérant les valeurs démocratiques que défendent les membres de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

Considérant le processus décisionnel mené par la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), madame Josée Bouchard, à l'égard de la suspension de la directrice générale, madame Pâquerette Gagnon, à deux jours de la fin de la commission parlementaire sur le projet de loi no 86;

Considérant que la crédibilité, la réputation et l'avenir de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) doivent transcender les dissensions quelles qu'elles soient;

Considérant les impacts financiers de cette décision sur le budget de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) et les impacts liés à la mobilisation du personnel de l'organisme et des acteurs impliqués;

Considérant qu'aucun effort de médiation ne semble avoir été tenté afin de solutionner les différends opposant les parties concernées;

**HR 16.04.26  
005**

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (CSDHR) demande à la Fédération des commissions scolaires du Québec de placer à l'ordre du jour de l'assemblée générale prévue le 28 mai 2016, un sujet intitulé – *Motion de blâme à l'égard de la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);*

De transmettre une copie de cette résolution au secrétaire général de la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaire du Québec.

Madame Annie Ducharme demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté et Pierre Therrien.

Ont voté contre : Madame et monsieur les commissaires : Annie Ducharme et Stéphane Surprenant.

Pour : 8      Contre : 2

**Adopté à la majorité.**

Certifiée conforme  
Ce 27 avril 2016



Mario Champagne  
Secrétaire général